

MÉMOIRE

À l'attention du Bureau d'Audiences Publiques sur
l'Environnement (BAPE)

PROJETS DE PARCS ÉOLIENS

Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale



Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

1. Une vision proactive pour l'avenir du territoire

La municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, située dans le secteur sud de la MRC de Montmagny, souhaite faire valoir par le présent mémoire son appui aux projets de parcs éoliens prévus à Saint-Paul-de-Montminy et dans la Forêt Domaniale. En tant que collectivité engagée dans le développement durable et dans la mise en valeur de ses ressources, notre conseil municipal considère que ces projets s'inscrivent dans une dynamique régionale porteuse et structurante pour les prochaines décennies.

2. Retombées financières : vers une autonomie accrue des municipalités

La filière éolienne représente aujourd'hui une rare opportunité pour les municipalités rurales d'accroître leurs revenus récurrents. Dans un contexte où les besoins augmentent et les sources de financement traditionnelles sont contraintes, la perspective de générer des revenus autonomes pour la municipalité et pour la MRC dans son ensemble constitue un atout majeur. Ces sommes permettront de soutenir nos engagements en matière de développement de nouvelles infrastructures, de nouveaux services à la population et de projets communautaires à impact local.

Il est fondamental de reconnaître que les revenus issus des projets éoliens ne sont pas simplement des redevances : ils représentent un levier concret de transformation pour les communautés. Ils nous donnent les moyens d'agir, ici, avec agilité et vision, pour répondre aux besoins de nos citoyens.

3. Une démarche respectueuse et ouverte avec la population

Tout au long des derniers mois, les promoteurs des projets ont mené de nombreuses rencontres d'information et de concertation. Les préoccupations des milieux ont été entendues et des ajustements ont été apportés en conséquence.

Bien entendu, les éoliennes seront visibles dans le paysage. Il s'agit là d'une réalité que nous reconnaissons. Cependant, dans une perspective à long terme, nous croyons que ces structures peuvent devenir des symboles d'engagement envers la transition énergétique et la résilience des régions rurales. Nous saluons par ailleurs la volonté des promoteurs de mettre en place des mécanismes de suivi post-installation, en collaboration avec les milieux.

4. Une contribution régionale à la transition énergétique

La municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard endosse le virage énergétique que représente le développement éolien. Nous sommes conscients que ce type de projet doit être rigoureux, transparent et ancré dans les réalités des territoires d'accueil. Dans le cas présent, nous considérons que les conditions sont réunies pour que ces projets contribuent positivement à la vitalité de notre région tout en répondant aux impératifs environnementaux du Québec.

Nous réaffirmons donc notre appui aux projets de parcs éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale, et réitérons notre volonté de poursuivre notre collaboration dans le respect des principes de développement durable.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention portée à la présente.

Louis Lachance

Louis Lachance

Maire de Sainte-Lucie-de-Beauregard

Bianca Deschênes

Bianca Deschênes

Directrice générale

Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard